

Inspection & Exploitants **EN ACTION(S)**

Pollutions et risques en réduction

Action n° 11 – mars 2019

GALVA SUD-OUEST à Canéjan (GIRONDE)

Réduction des émissions de substances dangereuses dans l'eau en lien avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau

La société GALVA Sud-Ouest (chiffre d'affaire : 3M€) est spécialisée dans la galvanisation à chaud de pièces métalliques.

La galvanisation à chaud est un procédé qui permet de protéger de la corrosion des pièces en fer ou en acier. Les pièces à traiter sont pour cela plongées dans du zinc liquide (en fusion à 450°C environ). Ainsi le revêtement de zinc recouvre les pièces et protège l'acier électrochimiquement contre la corrosion.

Les eaux pluviales du site en lessivant les installations sont souillées par des particules de zinc.

La société a participé à la deuxième campagne de l'action RSDE (Recherche et Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau) qui constitue l'action principale de contribution des ICPE en faveur de la lutte contre les émissions de substances dangereuses dans l'eau voulue par la Directive Cadre sur l'Eau.

La campagne de recherche a été lancée en 2015 sur le site et a conduit l'inspection des installations classées à demander à l'industriel de mettre en œuvre un plan d'actions de réduction de ses émissions de zinc dans le milieu.

L'installation, début 2019, d'une station de traitement des eaux pluviales (800 K€) venant compléter des actions antérieures de réduction à la source telles que l'encapotage du bain de zinc avec système de traitement des fumées ainsi que la passivation des pièces stockés en extérieur, a conduit à dépasser les objectifs de conformité réglementaire et de compatibilité du rejet avec le milieu.

Ainsi les efforts de l'industriel depuis 2009 ont permis de réduire les émissions de zinc du site de 1600 g/j à moins de 10 g/j pour un coût total des aménagements estimé à 2 millions d'euros.

Toutefois, de multiples acteurs rejettent dans l'Eau Bourde, milieu récepteur des eaux pluviales du site. Ainsi, cette réduction pourrait ne pas suffire à elle seule à permettre le retour au bon état du cours d'eau.